

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Rapport annuel du Conseil de Surveillance 2022

Exercice 2021

Le présent rapport a été élaboré sous la responsabilité du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE. Il est destiné aux porteurs de parts et complète le rapport annuel effectué par la Société de Gestion sur la gestion du FCPE.



FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Membres du Conseil de Surveillance du FCPE

Rappel de la composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se compose statutairement pour chaque entreprise adhérente de :

- 1 membre, salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise adhérente, élu directement par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique de l'entreprise adhérente ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales représentatives de l'entreprise adhérente,
- 1 membre représentant l'entreprise adhérente, désigné par la Direction de l'entreprise adhérente.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Changements et informations intéressant le FCPE

1. Changements intéressant le FCPE suite à une décision du Conseil de Surveillance (exercice 2021)

Votre Conseil de Surveillance vous rappelle les changements intéressant le FCPE au cours de l'exercice 2021 :

► **Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure**

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le FCPE peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du FCPE.

** risque de durabilité : évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

► **Evolution de l'indice de référence**

→ date de prise d'effet : 30 juin 2021

L'indicateur de référence (pour information) « MSCI Europe » du FCPE a été remplacé le 30 juin 2021 par le nouvel indicateur de référence (pour information) « MSCI Europe GDP weighted ».

► **Evolution de l'orientation de gestion de l'OPC maître et autres modifications**

→ date de prise d'effet : 31 août 2021

Le 31 août 2021, sur proposition de la Société de Gestion, la rédaction de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du compartiment maître HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION a évolué.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de l'application du règlement (EU) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après le règlement « SFDR ») et, s'est traduite par l'apport de précisions sur la manière dont l'objectif d'investissement durable du compartiment maître est atteint.

A cette occasion, l'exposition du compartiment maître aux marchés émergents a été supprimée et, les risques et leur définition revus.

A cette même date, en sa qualité de nourricier, l'orientation de gestion (objectif de gestion – stratégie d'investissement – profil de risque) du FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE a été alignée sur celle redéfinie de son compartiment maître.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Enfin, les modalités de souscriptions et de rachats sur l'OPC maître ont été modifiées ; cette modification est sans incidence sur les modalités de souscriptions et de rachats sur le FCPE nourricier qui restent inchangées.

Ces évolutions ont fait l'objet d'une information individuelle des porteurs de parts.

► Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie

→ date de prise d'effet : 1^{er} janvier 2022

Le règlement du FCPE a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental*.

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1^{er} janvier 2022, si les investissements du FCPE sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités**.

** activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :*

- a. contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;*
- b. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;*
- c. respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;*
- d. est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.*

*** A compter du 1^{er} janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.*

2. Autre décision du Conseil de Surveillance

► Adoption du rapport annuel du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son rapport annuel par lequel il rend compte aux porteurs de parts du FCPE de l'exercice de l'ensemble de ses missions au cours de l'année 2021.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Examen de la gestion du FCPE

1. Examen du rapport annuel du FCPE

Le rapport annuel du FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE est conforme aux normes et aux usages de place. Il a été certifié par le Commissaire aux Comptes du FCPE.

Le Conseil de Surveillance a donné quitus à la Société de Gestion pour la gestion effectuée au cours de l'exercice 2021.

2. Examen de la gestion financière

L'examen de la gestion financière fait apparaître la situation suivante :

- Evolution de la performance sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2021	3 ans	5 ans
Performance de la part E	15,61%	77,38%	78,07%
Performance de l'indice (pour information)	25,13%	52,49%	50,33%

Catégorie de parts F

	2021	3 ans	5 ans
Performance de la part F	15,10%	75,04%	74,15%
Performance de l'indice (pour information)	25,13%	52,49%	50,33%

- Evolution de la volatilité sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2021	3 ans	5 ans
Volatilité de la part E	15,20%	19,59%	16,36%
Volatilité de l'indice (pour information)	10,97%	19,57%	16,72%

Catégorie de parts F

	2021	3 ans	5 ans
Volatilité de la part F	15,20%	19,58%	16,36%
Volatilité de l'indice (pour information)	10,97%	19,57%	16,72%

Commentaires du gérant :

Le FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE est nourricier du compartiment maître HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS.

A ce titre, la politique de gestion du FCPE nourricier est identique à celle du compartiment maître présentée ci-après.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Les valeurs de la Transition Energétique et de la Croissance Verte progressent fortement en 2021, hausse légèrement en deçà de 20%. Des valorisations élevées en début d'année sur les valeurs liées aux valeurs renouvelables, et une certaine rotation en défaveur des valeurs de croissance ont eu une contribution négative sur la performance du portefeuille, surtout au premier semestre 2021.

Le positionnement ISR du fonds, consistant à privilégier les sociétés aux meilleures pratiques sur le plan environnemental, social, sociétal et de gouvernance, a finalement eu un impact positif sur l'année 2021, d'environ +0.9% sur la performance relative.

La stratégie a bénéficié d'une allocation sectorielle légèrement positive, d'un effet de +0.5% : l'exclusion des valeurs liées aux énergies fossiles ainsi que la sous-pondération sur les valeurs financières s'est révélée nettement négative alors que ces secteurs étaient tout particulièrement favorisés par la remontée des prix du pétrole, la hausse des taux longs et le redressement économique global. A l'opposé, la surexposition sur les valeurs semi-conducteurs qui s'envolent de +54% dans une situation de pénurie mondiale et la sous pondération des valeurs de consommation s'est traduit par des impacts positifs sur la performance relative du portefeuille.

L'exposition systématique aux éco-secteur de la Transition Energétique et Ecologique s'est révélée négative. Ceci est principalement liée au repli des valeurs liées à la production d'énergies renouvelables (-17%), éolien, solaire ou hydrogène, qui souffrent du renchérissement des conditions de financement, de la dégradation de rentabilité offerte par les nouveaux projets, et de la concurrence marquée des grands énergéticiens traditionnels. Ces derniers communiquent et renforcent leurs ambitions de diversification et de croissance dans les domaines des énergies renouvelables durant l'année 2021.

Dans une moindre mesure, l'exposition à l'éco-secteur de la mobilité durable s'est révélée pénalisante, les valeurs ferroviaires sont en baisse sur l'année, notamment le groupe Alstom, du fait des difficultés rencontrées dans l'absorption du canadien Bombardier.

Côté positif, les autres éco-secteurs de la transition performant en ligne, voire mieux que le marché européen, à l'instar des Bâtiments Verts (+41%), de l'économie circulaire (+33%), de l'efficacité énergétique dans l'industrie (+27%) et des solutions d'adaptation (+25%).

Cyclique par nature, l'éco-secteur des bâtiments verts affichent la plus forte performance annuelle (+41%) d'abord porté par la réouverture des économies et l'accélération des campagnes de vaccination, tandis qu'un bon niveau de demande et un environnement prix favorable se confirmaient au cours de l'année.

Saint-Gobain (+69%), Kingspan (+84%), Sika (+65%) ont profité d'un momentum soutenu de la demande résidentielle en Europe et des anticipations de retombées positives des plans de relance adoptés dans la plupart des pays développés en début d'année 2021. En toute fin d'année, le groupe suisse Sika a annoncé l'acquisition de MBCC, un des leaders des adjuvants pour béton, additifs pour ciment, des applications d'imperméabilisation et des mortiers cimentaires. Le groupe Saint Gobain annonçait également en décembre une acquisition structurante l'acquisition de l'américain GCP, spécialiste de la chimie de construction, pour 2.3Mds\$.

L'économie circulaire, est devenu le premier éco-secteur par le poids dans notre portefeuille en 2021, et s'apprécie de +34%. Les valeurs de traitement des déchets progressent sur l'augmentation des volumes traités (Veolia, +72%, Biffa +67%). Les valeurs liées à l'éco-conception, tel que Dassault Systèmes (+58%) s'adjugent de fortes hausse grâce à des relèvement d'objectifs de résultat. Les valeurs liées aux métaux recyclés comme Aperam (+44%) et Aurubis (+21.8%) profitent des tensions sur les matières premières.

FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Parmi les performances extrêmes et les principaux contributeurs à la performance du portefeuille, on notera Alstom, en repli de -32%, le fabricant d'éolienne Vestas (-30%), pénalisé en fin d'année par un avertissement lancé par la société sur ses objectifs de marge d'exploitation, mettant en avant des ruptures dans la chaîne d'approvisionnement ainsi que des incertitudes sur son carnet de commandes. Le groupe français Atos (-49.2%) présent dans le portefeuille pour ses solutions de conseil en décarbonation, perd la confiance des investisseurs d'abord sur des inquiétudes sur les comptes de ces filiales aux états-unis puis suite à l'abaissement de ses objectifs annuels et un second trimestre à croissance organique négative,

Parmi les meilleurs contributeurs, on trouve le fabricant de panneaux isolants Kingspan (+84%), le fabricant français de matériaux de construction Saint Gobain (+69%) et le groupe de recyclage français Veolia (+72%). Ce dernier s'est rapproché en 2021 de son concurrent Suez, la fusion étant validée en fin d'année par les autorités européennes.

Le taux de rotation du portefeuille est de 26% sur l'année 2021. Nos ventes sont principalement liées à des détériorations de positionnements ESG, ou au contrôle du risque spécifique lorsque des valeurs faiblement liquides atteignaient des pondérations trop importantes. Pour les premières raisons, le groupe Bonduelle (alimentation végétale et bio) ou bien l'acteur Befesa (recyclage de l'aluminium et de l'acier) ont été vendus alors que leur positionnement ESG était confirmé en quartile quatre.

Pour les seconds motifs, nous avons réduit notre position sur le producteur de matériaux bois Steico, vendu notre position sur l'acteur de transport Go-ahead dont les perspectives étaient mis à mal par l'absence de passagers dans les services de bus.

Le portefeuille a été enrichi d'une quinzaine de nouveaux acteurs, principalement dans l'efficacité énergétique (Covestro, Spie, Faurecia.), l'économie circulaire (Metso outotec, Inficon, Croda, d'ietiren) et les bâtiments verts (Rexel, Taylor Impey, Georg Fisher).

Le positionnement « vert » du fonds, investi principalement dans des valeurs européennes de croissance et de qualité liées à la transition énergétique, a conduit à une certaine sous performance sur l'année 2021 du fait d'un repli sur les valeurs énergies renouvelables, des tensions sur les taux longs affectant les valeurs de croissance de façon général, et alors que les investisseurs privilégiaient les valeurs les plus attractives en terme de valorisation.

En ce début d'année 2022, les perspectives à moyen terme de la stratégie se confirment, les niveaux de croissance inhérents à chacun des éco-secteurs sont élevées. Le déploiement des énergies renouvelables, la nécessité de passer à des pratiques en cohérence avec l'économie circulaire et le déploiement des stratégie d'adaptation s'accélère alors que le réchauffement climatique prend place.

Le portefeuille est construit de manière tirer parti à moyen terme de la croissance inhérente au développement des activités dites vertes qui permettent la transition vers une économie bas-carbone. La stratégie privilégie les valeurs exposées à la croissance verte, et à prix raisonné, en mettant l'accent sur celles qui prennent en compte de façon cohérente l'ensemble des critères ESG dans leur stratégie.

3. Examen de la gestion administrative

La gestion administrative a été réalisée selon les usages et les normes en vigueur au sein de la profession.

La prestation liée à la gestion administrative est satisfaisante notamment dans le domaine de l'information des porteurs de parts, le suivi des opérations sur titres et les informations juridiques.



FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

4. Examen de la gestion comptable

La gestion comptable a été réalisée selon les usages et les normes en vigueur au sein de la profession.

La prestation liée à la gestion comptable est satisfaisante.

Il est rappelé que les comptes annuels du FCPE ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes du FCPE.

La valorisation des titres est effectuée selon les normes et les usages en vigueur.